

du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), destiné à aider les pays en cas de restructurations difficiles, la garantie pour la jeunesse marque cependant un premier pas vers une mutualisation européenne de la prise en charge du chômage. Le Fonds social européen (FSE), qui aide les Etats membres de l'Union à développer les compétences, améliorer l'emploi et à lutter contre les exclusions, y consacrera plus de 10 milliards par an sur la période 2014-2020. Une Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) vient compléter ces fonds. Créée à l'échelle européenne et dotée d'un budget de 6 milliards d'euros pour la même période, elle finance des initiatives ciblées sur les régions où le chômage des jeunes est supérieur à 25 % ainsi qu'au public des jeunes décrocheurs : les « *Not in employment, education or training* », les Neet.

La France devrait toucher 5,9 milliards d'euros au titre du FSE sur 2014-2020, complétés par 310 millions d'euros en provenance de l'IEJ sur 2014-2015. Elle est ainsi le sixième pays bénéficiaire pour le FSE et le troisième, après l'Espagne et l'Italie, pour l'IEJ (voir graphique). Douze régions françaises dont le taux de chômage des jeunes dépasse 25 % ont accès à l'IEJ.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place grâce à ce financement européen. Pôle emploi a ainsi obtenu une enveloppe de l'IEJ pour rémunérer 761 conseillers dédiés aux moins de 25 ans qui se consacrent à ce qu'elle appelle un accompagnement intensif des jeunes (AIJ) ; chaque conseiller est en charge de 50 à 70 demandeurs d'emploi, soit un « portefeuille » allégé par rapport aux autres conseillers. « *Nous*

*avons plus de temps pour chacun*, témoigne Laurence Gandin, conseillère en charge de l'AIJ dans une agence du Var. *Par exemple, j'ai suivi Laura pendant son contrat en alternance, qui a été écourté par l'entreprise, faute de budget. J'ai alors mobilisé nos ressources internes afin de lui trouver un autre poste. Nous l'avons recommandée auprès d'un employeur et mis en place une formation de trois mois.* » Laura, n'étant plus noyée dans la masse des candidats, avait alors une longueur d'avance. Et a été recrutée. Par ailleurs, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) a annoncé l'embauche, dans les territoires éligibles à l'IEJ, d'assistants techniques pour

renforcer les 385 plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs scolaires (PSAD) qui existent depuis 2011. Ces conseillers repéreront, contacteront et accompagneront ces jeunes de plus de 16 ans sans diplôme ni solution.

### Une garantie jeunes à la française

Ces fonds européens permettent également le financement de la garantie jeunes à la française (distincte de la *Youth Guarantee* européenne), lancée à titre expérimental en octobre 2013, dans dix territoires, à destination des jeunes Neet dont on estime le nombre à 990 000 dans l'Hexagone. Elle repose sur des ateliers intensifs d'appui à la recherche d'emploi (six semaines de 35 heures en groupe) et sur un accompagnement individuel durant plusieurs mois. Les jeunes reçoivent en outre un revenu mensuel de 433,75 euros. Grâce aux financements supplémentaires du FSE et de l'IEJ, le ministère du Travail a annoncé en décembre dernier l'extension, pour 2015, de la Garantie jeunes à 61 nouveaux territoires, afin de prendre en charge en permanence 50 000 jeunes.

Pour ce faire, les missions locales [1], des structures spécialisées dans l'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans, se voient allouer 1 600 euros par an et par jeune accompagné. Sur ce volet, le bât blesse cependant : « *Le financement du FSE ne suffira pas*, explique Patrick Vassallo, vice-président de l'Union ▶

[1] Depuis leur création en 1982, les missions locales accompagnent gratuitement les moins de 25 ans dans leurs démarches d'emploi, de formation, de santé, de logement, de justice et de mobilité. Elles s'intègrent dans le service public de l'emploi, au même titre que Pôle emploi.

**990 000**

jeunes âgés de 18 à 25 ans en France ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

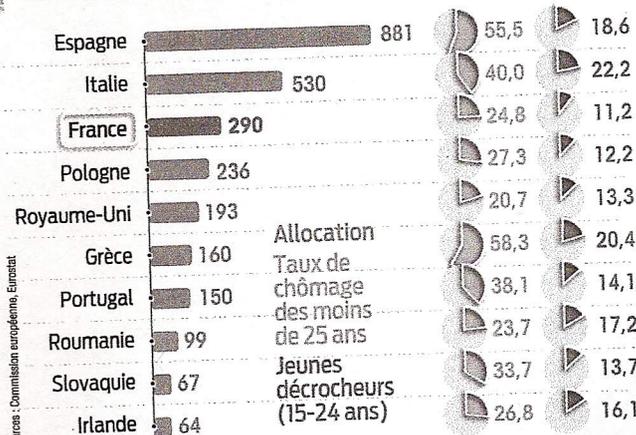
### LA GARANTIE JEUNES S'ÉTEND GRÂCE AUX FONDS EUROPÉENS

- Public** 18-25 ans en grande difficulté
- Dispositif** Allocation de 433,75 €  
- Accompagnement par les missions locales collectives pendant six semaines, individuel pendant un an  
- Mise en situation (immersion en entreprise, stage)
- Champ** Demandeurs d'emploi dans 10 territoires depuis octobre 2013 ; 61 nouveaux en 2015
- Objectif** 10 000 jeunes en 2014, 50 000 en 2015, puis 100 000 pour 2017
- Financement** 164 M d'€ en 2015, dont 31,5 millions d'euros issus du FSE



### LA FRANCE, TROISIÈME BÉNÉFICIAIRE

Allocation du programme européen Initiative pour l'emploi des jeunes (en millions d'euros), taux de chômage des moins de 25 ans (en %) et part de décrocheurs (en %)



Source : Commission européenne, Eurostat.